Dans les organisations patronales

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **18 (1926)**

Heft 9

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

sation ouvrière quitte la place de combat non vaincue et qu'elle continuera de lutter à l'avenir avec tous les moyens pour une amélioration de la position de ses membres.

Ouvriers du bois et bâtiment. A fin juillet, les menuisiers de la maison *Martin* à *Lugano* sont entrés en grève pour l'obtention d'une augmentation de salaire de 5 %. Les autres fabriques de meubles de la place avaient fait droit à la requête des ouvriers; quoique la firme susnommée se donna toute la peine pour battre en brèche le front compact des grévistes, elle se vit contrainte après peu de temps déjà de reprendre les négociations et d'accepter finalement les revendications des ouvriers. Après trois jours de grève le travail fut repris.

A *Thoune,* les menuisiers et les charpentiers de la firme *Grütter & Schneider* sont entrés en mouvement pour protester contre le traitement extrêmement grossier dont ils étaient l'objet. Grâce à leur cohésion, il fut également possible, après deux jours de lutte, de parvenir à une entente par l'intermédiaire du secrétariat des ouvriers du bois et bâtiment.

Ouvriers métallurgistes et horlogers. La Fédération suisse des ouvriers métallurgistes et horlogers publie un rapport d'une cent soixantaine de pages sur son activité en 1925.

La fédération comptait à fin 1925 42,709 membres au total; cet effectif, comparé à celui de l'an passé, présente un léger recul. Il est à remarquer toutefois qu'une notable augmentation dans le versement des cotisations put être obtenue; tandis que le nombre des estampilles vendues en 1924 était de 1,754,250, il était en 1925 de 1,754,891.

La fédération des ouvriers métallurgistes et horlogers a mené 155 mouvements de salaire durant l'année 1925, dont la plupart se terminèrent par un succès. Des rapports détaillés sur les différents groupes de professions et de nombreux tableaux renseignent à ce sujet.

Durant l'exercice, la caisse de maladie versa en secours les sommes suivantes: fr. 210,324 dans la première classe, fr. 190,900 dans la deuxième classe; en tout fr. 403,083 (l'année précédente fr. 282,322). Il est à observer ici que l'augmentation des prestations n'est pas due principalement à un plus grand nombre de cas de maladie, mais à l'augmentation du taux des secours.

La caisse complémentaire d'accidents versa une somme totale de fr. 29,618 pour 12,249 jours d'accidents.

La caisse de chômage eut de nouveau de fortes charges à supporter; il fut versé un montant de 132,967 francs pour indemnités de chômage total et fr. 203,232 pour chômage partiel. Il fut versé au fonds de réserve fr. 250,000. Le déficit, qui s'élève à fr. 78,953, est à combler par la caisse centrale.

Le bilan accuse sur un total de recettes de 2,514,020 francs un excédent de recettes de fr. 61,282.

Au rapport annuel est joint des extraits des rapports des grandes sections, lesquels renseignent sur la situation et l'activité des membres et contiennent pour la plupart de précieuses indications sur la durée du travail, les salaires, etc.

Secrétariat ouvrier de Schaffhouse. Nous extrayons les indications suivantes du rapport annuel du secrétariat ouvrier de Schaffhouse:

Le bureau de renseignements juridiques fut mis à profit durant l'année de gestion par 6156 personnes; 2111 de celles-ci étaient organisées et 4045 non organisées; 4263 étaient des hommes et 1893 des femmes. Des renseignements donnés, 5772 se rapportaient à des questions de droit civil, tandis que 384 concernaient le domaine du droit pénal. Grâce à l'activité du secrétariat, il put être remis aux intéressés la somme de fr. 22,916.—. Quelques cas typiques résultant de l'activité du secrétariat sont cités dans le rapport du bureau de renseignements juridiques.

La principale lutte dans le domaine syndical fut celle des ouvriers de la fabrique d'aluminium Neuhausen, lutte qui dut être interrompue sans qu'un succès ait pu être obtenu par suite de l'attitude intransigeante des actionnaires et bien que les revendications des ouvriers aient été reconnues justifiées par l'Office de conciliation. Des mouvements avec un modeste succès furent menés par les employés de la consommation et par les tonneliers.

Dans les organisations patronales

Assemblée annuelle de l'Union suisse des arts et métiers. Les 20/21 juin eut lieu à Glaris l'assemblée annuelle de l'Union suisse des arts et métiers. Les participants étaient au nombre de 368, parmi lesquels de nombreux représentants des autorités fédérales et cantonales. Après avoir entendu un discours d'ouverture du président central, conseiller national Dr Tschumi, l'assemblée passa à la discussion de l'ordre du jour.

Le rapport de gestion et les comptes annuels furent adoptés sans discussion. Différentes inscriptions étaient parvenues au sujet du lieu de la prochaine assemblée annuelle; finalement Berne fut désigné. Ce point une fois liquidé, on attaqua le tractandum principal: « Approvisionnement en blé et initiative contre le monopole du blé. » Le Dr Tschumi expliqua ce qu'il adviendra du projet actuel; en ce faisant il employa des termes violents à l'égard du Conseil fédéral, bien qu'il déclare n'avoir jamais été un amateur d'expressions vigoureuses (!). Avec une ardeur louable, l'orateur exposa ensuite les avantages de l'économie privée à l'encontre de la « chère » économie des monopoles. Et la solution excluant le monopole fut de nouveau mise à l'avant-plan, solution dont personne ne sait véritablement ce qu'il en sera dans la pratique. On témoigna aussi en passant de la sympathie pour la situation des paysans. Le Dr Odinga parla de la même manière en citant les avantages de l'initiative contre le monopole du blé. Le point de vue des partisans du monopole fut représenté par le conseiller d'Etat Joss; toutefois ses arguments objectifs ne semblent pas avoir produit une grande impression. Intéressante est l'affirmation spontanée d'un orateur qui prit part à la discussion, lequel s'entretint là-dessus en disant que « l'institut de monopole à Brougg crée des maisons et fournit des outils et fait en sorte qu'on peut bientôt se passer d'architectes et de techniciens et que les arts et métiers sont toujours de plus en plus oppressés». Comme il fallait s'y attendre, une résolution repoussant le monopole et soutenant par contre l'initiative, fut acceptée dans la votation, avec quelques abstentions.

Le deuxième jour des délibérations, J. Niggli rapporta sur la collaboration des fédérations professionnelles dans les efforts de l'Union suisse des arts et métiers pour le perfectionnement de l'enseignement professionnel et les examens professionnels des apprentis des arts et métiers. Après un vif débat, une résolution fut adoptée, laquelle charge la commission pour la formation professionnelle de continuer ses travaux dans le sens d'une uniformisation dans l'apprentissage.

Le président de la fédération des entrepreneurs, Dr Cagianut, parla ensuite de la revision de l'article 51 de la loi sur l'assurance maladie et accidents. Une résolution adoptée repousse la revision projetée, tant que d'autres dispositions de la loi, chargeant les chefs d'entreprises, n'auront pas été modifiées.

Après la liquidation des propositions des sections, l'assemblée annuelle fut close.